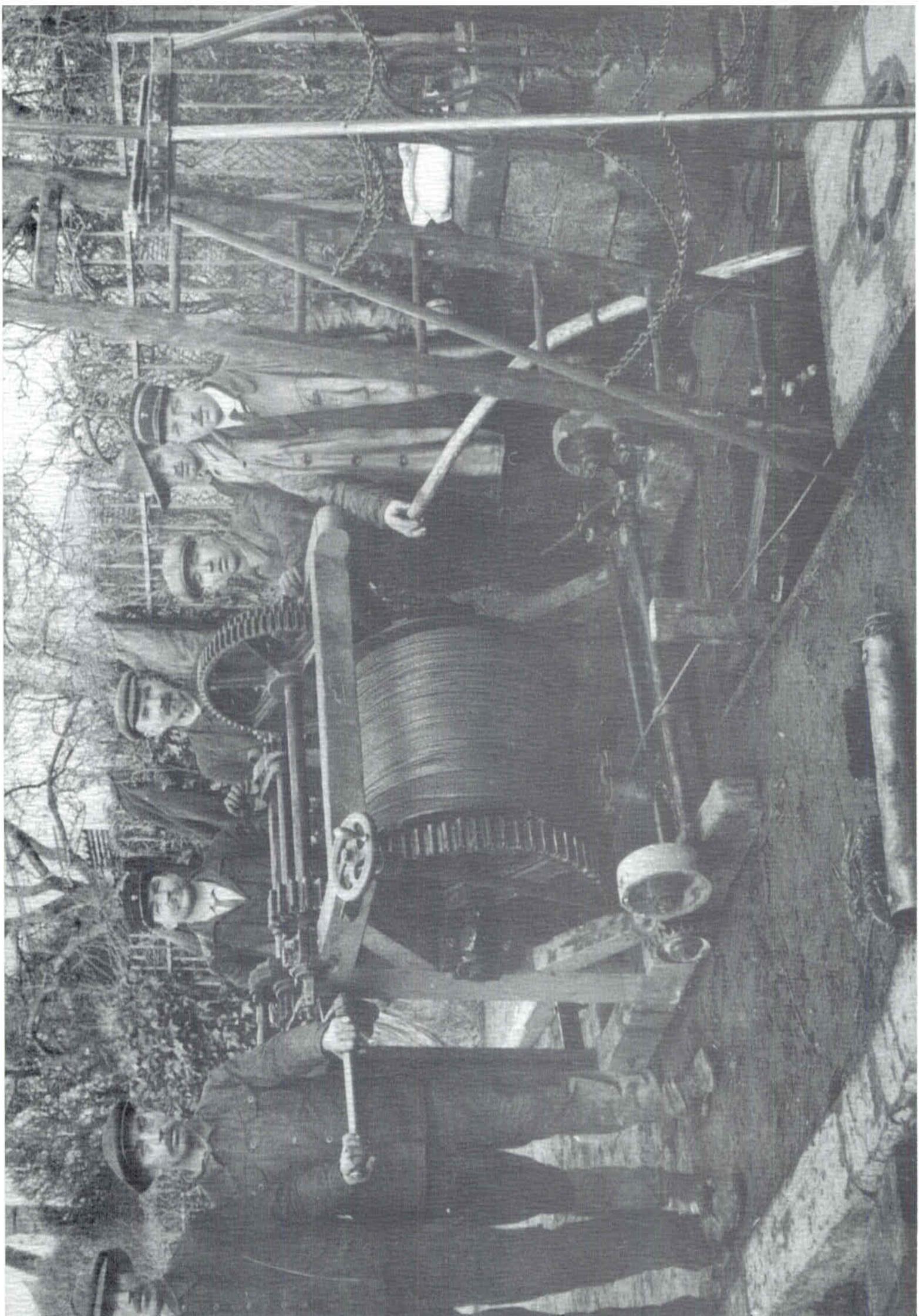


Postfax

Bulletin d'information
du Syndicat des P&T
b.p. 623 L-2016 Luxembourg



No 16
2001



Le Danger de la Privatisation

Les réflexions menées par certains milieux pour transformer l'Entreprise des P&T en une société anonyme, prennent pour argument le mouvement européen de libéralisation et la possibilité d'alliances avec d'autres opérateurs internationaux par l'acquisition ou l'échange de capitaux entre partenaires.

Or, jusqu'ici les alliances internationales ont toutes échoué et on revient dans les relations internationales au *gentleman's agreement* plutôt qu'à l'échange de capitaux.

L'introduction d'intérêts privés, mêmes minoritaires, dans la gestion de l'Entreprise des P&T aurait pour conséquence que les activités de service public seraient encore plus délaissées et réduites à un simple produit marchand : priorité aux activités commerciales et délaissement des capacités techniques ; concentration sur les activités et les clientèles les plus rentables au détriment de l'intérêt général.

La gestion de l'EP&T obéirait à des critères essentiellement financiers. Elle tendrait à réduire les coûts salariaux, par des contraintes sur les traitements et par une réduction des effectifs. Les garanties statutaires du personnel seraient rapidement contournées, avant d'être abandonnées. La seule motivation du personnel deviendrait individuelle et financière, avec toutes les conséquences négatives de l'abandon des valeurs issues du statut de droit public.

La concurrence se focaliserait sur les segments les plus profitables du marché, avec une guerre des tarifs entraînant des hausses dramatiques sur les autres activités. Seuls quelques gros usagers pourraient y trouver un certain avantage, mais à quel prix pour le pays !

Dans ce contexte l'Entreprise luxembourgeoise publique des P&T aurait de fortes chances de disparaître en tant que tel, pour n'être plus qu'un enjeu dans la guerre économique entre firmes mondiales, avec un service public réduit au minimum.

Raymond Hencks

Orientation future de l'EP&T

Dans l'édition 15/2001 du Postfax le Syndicat des P&T avait annoncé la création par le Ministre des P&T d'un groupe de travail chargé de mener une réflexion sur les moyens dont l'EP&T devra disposer à l'avenir pour pouvoir réagir au mieux aux évolutions du marché.

Entre-temps ce groupe de réflexion, dans lequel le Syndicat est représenté par R. Hencks et J-M. Heyder, s'est réuni deux fois pour analyser les défis que l'EP&T devra, à l'avenir, affronter et pour faire un bilan des atouts et faiblesses de l'actuel statut de l'Entreprise. Le statut du personnel, bien qu'intimement lié au statut de l'Entreprise, n'est, pour le moment, pas sujet de discussion.

Le Ministre Henri Grethen a précisé de prime abord qu'il n'entend pas réaliser une restructuration de l'Entreprise à n'importe quel prix, et pour le seul « plaisir » de restructurer. Il s'agira d'assurer que l'EP&T puisse se défendre, s'adapter, proposer des prix compétitifs et le meilleur service. Pour cela il faudra que l'Entreprise puisse disposer du meilleur personnel possible. Elle devra également disposer d'une infrastructure solide qu'elle devra financer par ses propres moyens tout en évitant les subventions croisées.

Pour le Ministre il s'agira de prendre d'ores et déjà les dispositions (c.à.d. une révision de la loi de 1992 portant création de l'entreprise des postes et télécommunications) pour que l'Entreprise soit prête, si l'opportunité se présentait un jour, de s'allier avec un des « global players » tel que France Télécom, Deutsche Telekom, Deutsche Post AG etc.

Or, justement en ce qui concerne la privatisation de certains domaines du service public, le Premier Ministre Jean-Claude Juncker a, à la suite du Conseil de Gouvernement du 19 mai 2001, déclaré que

Es könne nicht einleuchten, warum sämtliche Bereiche, wo die öffentliche Hand bislang als alleiniger Leistungsträger figurierte, jetzt für das Privatkapital geöffnet werden sollen. Es mangelt am notwendigen Respekt dem guten alten service public gegenüber, so der Premier. Und das vor allem, wenn die Aktivitäten gewinnbringend waren. Auch gelte es Rücksicht zu nehmen auf die spezifisch luxemburgischen Eigenarten, so z.B. bei den Postdiensten.

Affaire à suivre

Réunion du Syndicat des P&T avec la CGFP

Dans le cadre des réflexions concernant l'orientation future de l'EP&T le Syndicat a eu un échange de vue avec la CGFP représentée par MM Jos Daleiden (Secrétaire Général), Pierre Trausch (Vice-Président), Jean-Claude Fandel (Trésorier).

La CGFP a assuré son soutien au Syndicat dans toutes ses démarches et actions en vue du maintien du caractère de service public de l'Entreprise des P&T et de la sauvegarde du statut de droit public de son personnel.

Rappel à qui de droit

Les télécommunications et la notion de service public

C'est vrai que la concurrence peut stimuler le marché et force les entreprises du secteur à être plus efficaces et à rendre de meilleurs services aux clients.

Toutefois, la loi du marché, c'est la loi du plus fort. Tant pis pour les perdants.

Cependant, n'oublions pas qu'il y a des femmes et des hommes qui travaillent dans ces entreprises, qui s'investissent et paient de leur personne pour la bonne marche de l'entreprise. La récompense est souvent bien amère.

Le « client » n'est pas forcément mieux loti. Tant mieux s'il peut se prévaloir d'être un « gros usager » ou s'il habite dans une grande ville, ... il a tous les services à sa disposition. Mais s'il réside à la campagne, l'affaire se gâte: .. un raccordement ISDN,... peut-être, avec un peu de chance, mais sans garantie, ..., l'ADSL ... pas de chance.

C'est pour cela que le Syndicat des P&T reste fidèle à la notion de service public. Le service est un peu contraignant, certes, mais c'est le seul moyen pour que les clients soient traités à égalité et que le personnel bénéficie d'une certaine stabilité.

Le service public impose une présence sur tout le territoire et une égalité des chances d'accès au réseau.

D'aucuns ont tendance à l'oublier. Alors..... il faut bien, de temps en temps, le rappeler.

Plein la hotte

Lors de la présentation du bilan de l'Entreprise, son Directeur Général s'est une fois de plus félicité de la réussite de l'Entreprise qui grâce à son professionnalisme, lisez de son management, a pu se développer malgré l'ouverture du marché à la concurrence. Tableaux et statistiques à l'appui le Directeur Général apporte la preuve que dans les comparaisons entre opérateurs européens de la branche, l'Entreprise luxembourgeoise range en Europe parmi les champions en terme de productivité.

Après avoir été rendu attentif par le Conseil d'Administration que l'évolution des P&T est l'affaire de tous ses agents et non de quelques-uns, le Comité de Direction a bien voulu compléter ses réflexions inductives du rapport de gestion 2001 par des remerciements adressés aux agents pour le travail accompli.

A première vue, tout est donc pour le mieux.

L'affaire se gâte toutefois si on regarde de plus près et si l'on constate qu'en haut lieu on n'a plus la vision exacte de ce qui se passe dans les services.

Le Comité de Direction ne remarque pas, ou feint de ne pas remarquer, que de plus en plus le personnel en a plein la hotte.

L'augmentation annuelle de la productivité entraîne forcément une augmentation conséquente de la charge de travail.

Si le Syndicat des P&T se réjouit de voir qu'il y a suffisamment de travail pour les agents des P&T, il déplore de plus en plus le fait qu'il n'y ait pas assez de personnel pour évacuer le surplus de travail.

Il manque sur le terrain bon nombre d'emplois, ce qui se traduit par des remises en cause des régimes de travail, l'impossibilité de prendre le repos de cycle, des refus ou rappels de congé, l'obligation de se faire payer les repos compensateurs, des blocages du congé pendant les périodes de fort trafic etc.

La provision pour « congé non pris » inscrite depuis des années dans le bilan de l'Entreprise (288,5 millions en 2000) prouve que, de toute évidence, un grand nombre d'agents n'ont pas pu prendre la totalité de leurs jours de vacances, de repos, et de compensations en raison du manque de personnel.

Bien qu'il soit légitime que les responsables fassent tout le possible, et même l'impossible, pour maintenir leur entreprise à flot, malgré une rude, et des fois déloyale concurrence, on ne peut tout de même pas demander continuellement des sacrifices exagérés au personnel.

S'y ajoute l'insécurité que le Comité de Direction vient de semer par sa mise en question du statut de l'Entreprise et du personnel.

Dans ces conditions une partie du personnel tourne le dos aux P&T.

Depuis quelques années l'Entreprise des P&T enregistre un nombre alarmant d'agents qui, en cours de carrière, quittent les P&T.

Mis à part les départs en retraite et les licenciements, 97 agents des P&T ont, pendant les 3 dernières années, soit changé d'emploi en passant dans une autre administration ou dans le secteur communal ou privé, soit repris des études secondaires ou universitaires. Rien qu'en l'an 2000, l'Entreprise a dû enregistrer 42 départs du genre, soit 26 % de plus que l'année précédente. En 2001 ce nombre sera probablement dépassé ; d'ores et déjà le nombre des « abandons » approche la vingtaine.

Malgré les appels des syndicats, l'Entreprise des P&T a longtemps ignoré le problème et n'a commencé à réagir que lorsque le membre du Comité de Direction, responsable de la politique du personnel, a vu ses propres services massivement se dégarnir.

Toutefois, au lieu d'analyser le fin fond du problème, d'identifier le malaise et d'essayer d'y remédier, le Comité de Direction est intervenu auprès du Ministre de tutelle, en l'occurrence M. Henri Grethen, et lui a fait croire que tous ceux qui veulent changer d'administration ne sont que des *dégonflés* qui fuient l'effort pour mener une vie plus tranquille dans un ministère. Le Comité de Direction a finalement proposé à M. le Ministre de s'opposer dorénavant formellement à toute demande de changement d'administration de la part d'un agent des P&T.

Depuis lors, les demandes de changement d'administration sont systématiquement rejetées.

Il est à relever de prime abord que la possibilité d'un changement d'administration est un élément important du Statut Général des fonctionnaires. En refuser

systématiquement l'application à tout un groupe de fonctionnaires reviendrait à une discrimination inacceptable, d'ailleurs contraire à l'esprit qui était à la base de l'élaboration des dispositions concernant la mobilité des fonctionnaires.

Une telle discrimination ne manquera d'ailleurs pas à créer de nouveaux problèmes de recrutement.

Finalement il est évident qu'on ne saura remotiver des agents qui « en ont plein la hotte » et qui ne s'identifient plus avec l'Entreprise, en les « mettant à la chaîne. »

Emol P&T, Èmmer P&T



Esou nèt

P.S.

Suite à l'intervention du Syndicat, le Ministre Henri Grethen a revu sa position et a fait savoir que le « blocus » n'était que « temporaire » et que « *il va sans dire que toutes les demandes continueront à être avisées de cas en cas.* »

Révision des Traitements

Dans le chapitre relatif à la Fonction Publique, l'Accord de Coalition du Gouvernement en place prévoit que: *« le Gouvernement procédera, les représentations du personnel entendues en leurs propositions, à une révision des traitements après élaboration d'une étude analysant les relations entre les différentes carrières par rapport à l'évolution des piliers fondant leur classement (études, responsabilités, attributions, sujétions particulières). »*

Entre-temps, sur invitation du Secrétaire d'Etat, Jos Schaack, la plupart des associations représentatives des diverses carrières de la Fonction Publique ont introduit leurs vues et revendications afférentes.

Or, il semble que les revendications sectorielles varient à tel point qu'il ne sera guère possible d'en dégager un dénominateur commun.

Ceci vaut avant tout pour les carrières hiérarchisées relevant de l'Administration Générale (barèmes I et IV de la loi fixant le régime des traitements), alors que les autres carrières (barèmes II, III et V) qui ne sont pas confrontées à une si grande diversité des fonctions, ont, forcément, présenté des revendications plus équilibrées.

Il s'ensuit que les diverses revendications présentées par les représentants des carrières de l'Administration Générale risquent de s'effacer vis-à-vis des intérêts mieux coordonnés d'autres groupements professionnels.

Dans ces conditions, l'Association Générale des Cadres a pris l'initiative d'organiser pour mi-mai une réunion entre les représentants des carrières hiérarchisées de l'Administration Générale, dont les carrières représentées au Syndicat des P&T, afin de déterminer, sans préjudice des revendications sectorielles, un dénominateur commun, à reprendre, le cas échéant, dans une revendication coordonnée commune.

Lors de la première réunion les représentants des carrières hiérarchisées se sont mis d'accord pour unir leurs efforts en vue d'une proposition-cadre commune. Un groupe de travail a été chargé d'élaborer des propositions concrètes tenant compte des susceptibilités des diverses carrières concernées .

Affaire à suivre

en panne

Fortgaangen

Breit Michel
facteur
Conrad-Bley Théodora
porteuse de journaux
Els Georges
facteur
Faber Louis
facteur
Felten-Bruck Celine
ouvrière de tri
Genson-Portz Maisy
porteuse de journaux
rempl.
Junker-Louis Marcelle
femme de charge
Kratz François
facteur
Pansin Georges
facteur

Peschong Jean
facteur
Reiff Marcelle
ouvrière
Schaus Jean
rédacteur
Scheuer-Mousel Amélie
employée
Schirtz Alice
femme de charge
Schmitz Ernest
artisan
Schockweiler Yvette
ouvrière
Stroesser Hubert
facteur
Weffling Norbert
ingénieur technicien
Weiler Théo
facteur
Weis-Lenz Lina
femme de charge
Welfring-Rasqui Agnes
porteuse de journaux

Pensionnéiert

Bache Romain
employé
Bauer Serge
employé
Berens Rita
employée
Bourscheid-Meier
Alexandra
employée
Carvalho Rebelo
Antonio
expéditionnaire
Cavuoto-Kovacs
Mylène
rédacteur
Da Conceicao-Ramalhal
Anabela
femme de charge
Da Costa-Ferrera-

Hoblyn Fjola
porteuse de journaux rempl.
Ferreira Pinto De Jesus Deolinda
porteuse de journaux rempl.
Frisch René
ingénieur technicien †
Gompelmann Antoine
employé
Hermann Tom
employé
Koob Jean-Paul
employé
Krantz Gilles
ingénieur technicien
Lenz Alan
employé
Lieggi Filomena
employée
Limberg Dagmar
rédacteur
Mathieu Boris
employé
Muller Gaby
employée
Muller-Gillen Patrice
rédacteur
Muller-Koch Nathalie
employée
Pereira Dos Rios Rosa
porteuse de journaux rempl.
Richer Christiane
employée
Sbaglia-Pawlak Nicole
femme de charge
Schmit Marc
ingénieur technicien
Schroeder Robert
employé
Thill Louis
employé

Dans la rubrique « Agestallt, Fortgaangen Pensionnéiert » de l'édition no 27 de la

haus post

L'Entreprise a classé les agents qui en cours de carrière ont quitté les P&T (changements d'emploi) parmi les agents pensionnés.

Serait-ce là une tentative pour masquer la réelle envergure de l'exode à laquelle l'EP&T se voit confrontée ?

Comme ce n'est pas la seule erreur qui s'est glissée dans le tableau ci-contre l'origine de cette maladresse est plutôt à rechercher auprès d'un « qui trop embrasse, mal étreint ».

Décidément cela ne tourne plus rond dans la gestion du personnel.

Ainsi l'ensemble du personnel vient de recevoir, sans la moindre note explicative, un rectificatif du certificat de rémunération. Comme beaucoup d'agents avaient déjà introduit leur déclaration d'impôt, il leur fallait de nouveau intervenir auprès de leur bureau d'imposition pour faire

remplacer la première version dudit certificat par le rectificatif qu'ils viennent de recevoir. Ceci était d'autant pénible que c'était la deuxième année de suite que les certificats des agents des P&T n'avaient pas été établis en bonne et due forme.

Le Syndicat des P&T a prié M. le Président du Comité de Direction de charger le service du Personnel d'intervenir auprès de la Direction de l'Administration des Contributions afin de définir, une fois pour toutes, les données qui devront figurer sur les certificats des agents des P&T.

Suite à l'intervention du Syndicat (voir Postfax no 15) les bonifications des exercices 1999, accordées aux remplaçants pour leurs déplacements aux différents lieux de travail ont finalement, avec un retard considérable, été liquidées. Comme c'était la première fois que ces bonifications ont été compensées par une indemnité financière, le Syndicat s'attendait à ce que les bénéficiaires en soient informés à l'appui d'un décompte des heures bonifiées.

Or, les bénéficiaires n'ont reçu aucune note explicative. Pire même, les compensations ont été calculées avec un taux de 100 % alors qu'il avait été convenu d'appliquer un taux équivalent à celui des heures supplémentaires soit 130 %.

Partant, force nous était d'intervenir une nouvelle fois et d'inviter le service compétent à procéder aux rectifications qui s'imposent.

En ce qui concerne l'indemnisation des heures supplémentaires fournies en 2000, les agents concernés restent toujours dans l'attente de la circulaire afférente, circulaire qui, les années passées, a toujours été publiée en janvier.

Les rappels réitérés du Syndicat sont restés infructueux jusqu'à ce jour. Apparemment le logiciel SAP n'est pas à point pour effectuer les opérations requises et il faudra recourir à un expert externe.

Dans ces conditions, s'il devait s'avérer que les problèmes informatiques en la matière, qui ne datent certainement pas d'hier, ne sont pas à résoudre dans un délai raisonnable, le Syndicat a demandé à M. le Président du Comité de Direction d'inviter le service compétent à user, pour l'indemnisation des heures supplémentaires, des procédures d'antan qui ont fait leur preuve.

Dans sa prise de position au sujet des remarques précitées du Syndicat, le Directeur Général adjoint, responsable de la gestion du personnel nous a fait savoir que :

- *l'Administration des Contributions a été invitée par courrier à se fixer sur l'interprétation de la comptabilisation de la prime de participation au bénéfice afin d'éviter chaque année ce changement de cap et la réimpression des certificats ;*

- les compensations des heures pour les déplacements des remplaçants seront redressées ;
- l'indemnisation des heures supplémentaires devra se faire cette année à partir d'un fichier SAP/Gestion des Temps. Or, la mise au point du programme informatique ne s'est pas réalisé comme voulu. Actuellement le projet est entré dans la phase finale et la publication des dispositions se fera dans les prochains jours, après que les gestionnaires auront été informés des procédures à suivre.

La prise de position précitée date du 21 mai ! Depuis lors le personnel reste en attente d'être informé des procédures à suivre, annoncées pour les *prochains jours*qui commencent à devenir longs.

PICCO BELLO

Gagnez toutes les 4 semaines, le vendredi*, jusqu'à

1.000.000 et plus

ainsi que des voyages

avec la Loterie Nationale Luxembourg

sur RTL Télé Lëtzebuerg **RTL**

*** 8 gagnants par soirée**
4 candidats à 19h05
4 candidats à 20h05

BONUS

Logements de service

Le Syndicat vient d'être informé que le Comité de Direction a pris les décisions suivantes:

- a) la notion de "logement de service" sera supprimée et les logements seront considérés comme appartements que l'Entreprise des P&T donnera prioritairement en location à son personnel;
- b) les loyers augmenteront substantiellement ;
- c) un contrat de bail en due forme sera établi pour chaque locataire;
- d) les postes de concierge aux bâtiments à Bettembourg, Differdange, Pétange, Rumelange et Troisvièrges seront supprimés;
- e) les postes de concierge seront maintenus à Cap, Cloche d'Or, Diekirch, Dudelange, Esch-Centre, Ettelbruck (centre administratif et CT), Grevenmacher, Centre Postal (maintenance), Hôtel des Postes, Mersch, Redange/Attert et Wiltz;
- f) les appartements actuellement vacants seront annoncés avec les nouvelles conditions soit par circulaire, soit par Hauspost;
- g) les appartements seront attribués sur décision du Comité de Direction;
- h) une condition transitoire sera accordée aux préposés occupant encore le logement de service leur assigné;
- i) les appartements non loués au personnel des P&T seront mis sur le marché du logement.

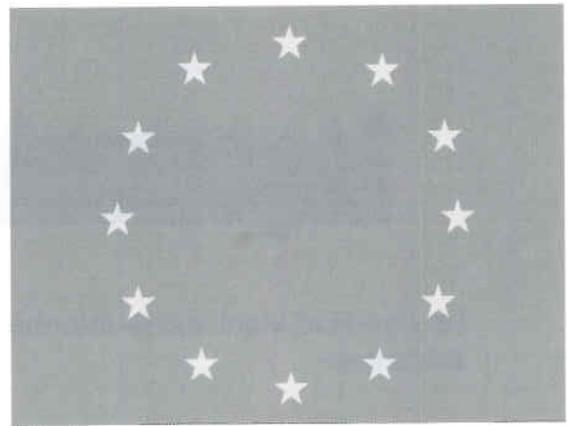
Le loyer sera fixé à 5 % de la valeur de l'immeuble, déterminée en 1991/92 par un groupe d'experts et inscrit au bilan d'ouverture, augmentée le cas échéant du montant des investissements réalisés jusqu'en 2000. A ce montant seront ajoutés les frais et charges communes réparties conformément aux quotes-parts des surfaces occupées. Le garage sera mis en compte séparément à raison de 2.000.- LUF. Ainsi par exemple les loyers mensuels des logements de Redange/Attert s'élèveront à 26.748 LUF pour le préposé et à 24.273 LUF pour le concierge.

Pour ce qui concerne le point h), les préposés des bureaux se verront adapter leur loyer par tranches de 20% pour ainsi arriver dans 5 ans au montant déterminé selon la procédure ci-avant.

Il va sans dire que le Syndicat s'opposera avec véhémence au projet de l'Entreprise. Depuis mémoire de postier les logements de service constituent un acquis social et un avantage du personnel qui ne pourront être sacrifiés sur l'autel du mercantilisme d'un Comité de Direction.....qui continue à se demander pourquoi tant d'agents en ont plein la hotte et tournent le dos aux P&T.

affaire à suivre

Nouvelles de l'Europe



Télécommunications

Le Conseil des Ministres de l'UE s'est mis d'accord sur la directive cadre sur les réseaux et services de communications électroniques, notamment sur les articles 6 et 13 qui définissent, respectivement le rôle de la Commission par rapport aux autorités de régulation nationales (ARN) et la notion de *puissance significative sur le marché*, permettant aux ARN de désigner des opérateurs auxquels des obligations spécifiques seront imposées.

La notion de puissance significative sera définie par référence à une liste de critères annexées à la directive cadre.

Postes

Le Conseil des Ministres de l'UE du 22 décembre dernier n'a abouti à aucun accord sur la libéralisation des services postaux. Sept pays ont soutenu la proposition de la Commission européenne qui se porte fort pour une libéralisation rapide du secteur. Sept autres pays, dont le Luxembourg, ont souhaité un processus moins rapide. La Grande-Bretagne est restée en retrait du débat.

En l'absence d'une majorité qualifiée dans un sens ou dans l'autre, le dossier a été renvoyé au Comité des représentants permanents. La Commission a maintenu sa proposition pourtant profondément amendée par le Parlement européen.

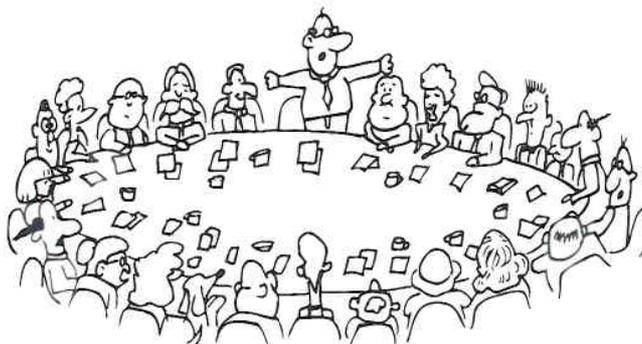
Suite à ce désaccord intergouvernemental la réglementation postale demeure inchangée : services réservés à 350 g et 5 fois le tarif de base y compris le publipostage et le courrier transfrontalier sortant. La situation peut perdurer jusqu'en 2004, date butoir de la directive en vigueur.

Si aucun texte ne s'y substitue ou lui succède, on peut considérer que la législation en vigueur prolonge ses effets : une loi, même européenne ne s'efface que si elle est dérogée ou modifiée. Mais une autre interprétation, plus réaliste, postule l'instauration d'un vide juridique.

Certains pensent que ceux qui veulent libéraliser ont intérêt à ce qu'il n'y ait pas de texte du tout, débouchant ainsi sur une ouverture totale de fait : la loi de la jungle.

Nouvelle composition du COMITE du SYNDICAT des P&T

A partir du 1er juin 2001 le Vice-Président du Syndicat, Charles LENTZ, (expéditionnaire au service du Personnel de la Direction Générale) a changé d'administration et est passé dans les rangs de l'Administration Gouvernementale (Ministère des Transports).



Le Syndicat tient à remercier Charles Lentz pour le dévouement dont il a toujours fait preuve, pendant de nombreuses années, dans l'intérêt du personnel des P&T.

Suite à ce départ le comité du syndicat se compose comme suit :

<i>Président</i>	Heyder	Jean-Marie	ingénieur	Div. des Télécoms	4991-5748
<i>1er Vice-Président</i>	Goergen	Gilbert	expéditionnaire techn.	Div. des Télécoms	55 43 21 43
<i>2e Vice-Président</i>	Hulten	Régine	employée	Direction Générale	4765-4278
<i>Secrétaire général</i>	Hencks	Raymond	rédacteur	Direction Générale	4765-4202
<i>Secrétaire adjoint</i>	Thill	Jean-Jacques	technicien	Div. des Télécoms	4765-4260
<i>Trésorier</i>	Scheer	Monique	expéditionnaire adm.	Div. des Télécoms	4088-7533
<i>Membres</i>	Backes	François	rédacteur	Direction Générale	4765-4501
	Denis	Nadia	rédacteur	Div. des Postes	4088-7510
	Feil	Gaston	employé	Div. des Télécoms	4991-5515
	Fiorese	Gilbert	ingénieur-technicien	Div. des Télécoms	4991-5550
	Gillen	Carlo	artisan	Div. des Télécoms	4991-5687
	Holfeltz	Erny	technicien	Div. des Télécoms	4991-5271
	Lucius	Fernand	expéditionnaire adm.	Div. des Postes	4765-4353
	Magar	Claude	ingénieur-technicien	Div. des Télécoms	4991-5447
	Ruckert	Claude	expéditionnaire adm.	Direction Générale	4765-4207
	Schmit	Nico	artisan	Div. des Télécoms	4991-5766
	Schmol	Félix	technicien	Div. des Postes	4088-7627

Représentants du Syndicat au:

Conseil d'Administration des P&T:

Comité Fédéral CGFP:

Hencks Raymond, Heyder Jean-Marie

Heyder Jean-Marie, Ruckert Claude



Postfix

Bulletin d'information du Syndicat des P&T
b.p. 623 L-2016 Luxembourg

LUXEMBOURG-GARE
PORT PAYE
P/S 409